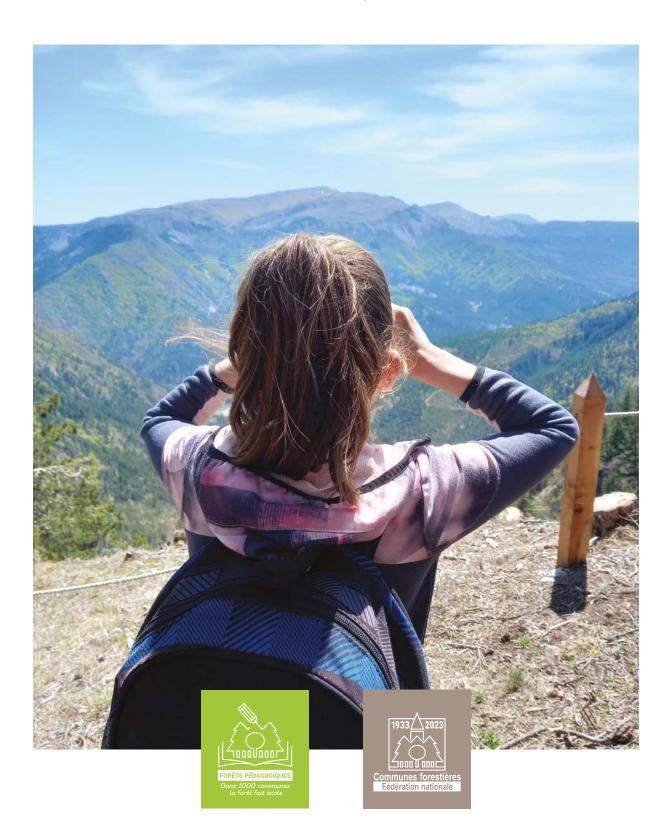
Lexique

des fiches pédagogiques du programme

« Dans 1000 communes, la forêt fait école »





Publication : mars 2023 Rédaction : FNCOFOR

Création graphique : mathilde-auvray.fr Crédits photos : Communes forestières

p.1 unsplash annie-spratt

p.29 Halle de Randonneur en chêne, chataignier

et pin sylvestre - Vatteville-La-Rue (76) Architecte GARD-BAHOLET Paul



FNCOFOR

13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris • 01 45 67 47 98

☑ federation@communesforestieres.org

www.fncofor.fr





Fédération nationale des Communes forestières

Sommaire

thématique

- LA FORÊT EN FRANCE
- 8 LES COMMUNES FORESTIÈRES
- 16 CHANGEMENT CLIMATIQUE & CRISES SANITAIRES
- DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES
- LE MATÉRIAU BOIS
- LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
- ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS & BIODIVERSITÉ



Ce lexique des Forêts pédagogiques accompagne les fiches pédagogiques produites par la Fédération nationale des Communes forestières, dans le cadre du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».



Il s'adresse aux enseignants et aux élus des Forêts pédagogiques afin qu'ils puissent s'approprier les définitions de termes techniques figurant dans les fiches. Le chapitrage thématique de ce lexique correspond aux titres de chacune des fiches.

Les termes définis sont repérables dans les fiches à l'aide du code couleur corail suivant :

EXEMPLE DANS UN EXTRAIT DE LA FICHE « DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES »

Cependant, le feu constitue aujourd'hui une menace de plus en plus importante pour les vies humaines et la biodiversité.

Cela s'explique notamment par

- le changement climatique, <
- l'augmentation des constructions dans ou à proximité de la forêt,
- la **déprise agricole** provoquant l'arrivée de forêts spontanées sur des terres autrefois cultivées,
- la perte de connaissances et de pratiques traditionnelles pour la gestion de ces espaces.



LA FORÊT

EN FRANCE

En France métropolitaine, la forêt recouvre 1/3 du territoire : quand on fait 3 pas en France, on en fait (symboliquement) 1 en forêt!

Les forêts appartenant aux communes représentent 16 % de la superficie forestière française soit près de 3 millions d'hectares.

En assurant une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, les élus garantissent la protection de la biodiversité.

4 LEXIQUE 5

LA FORÊT EN FRANCE

D Drainage naturel des eaux

Évacuation naturelle des eaux, sous l'action de la gravité, à travers les différentes couches du sol. On peut le caractériser selon la vitesse d'évacuation de l'eau.









O Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO)

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (connue sous le sigle anglais FAO) est une organisation spécialisée du système des Nations unies, créée en 1945 à Québec. Elle traite entre autres des thématiques forestières.

Son objectif est d'« Aider à construire un monde libéré de la faim », sa devise, inscrite sur son logotype, est « Fiat panis », expression latine signifiant « qu'il y ait du pain ».



Feuillage (épines ou feuilles molles)

Persistant

Se dit d'un feuillage qui ne tombe pas à l'automne ou à l'hiver (opposé à caduc).



Caduc

Se dit d'un feuillage qui tombe à l'automne ou à l'hiver (opposé à persistant).



Espace dans lequel la biodiversité est riche ou bien représentée.

Certaines espèces peuvent y réaliser tout ou partie de leurs cycles de vie. Un réservoir peut offrir un habitat, des ressources ou une zone de reproduction à certaines espèces et leur permettre de se disperser vers d'autres territoires.







LES COMMUNES

FORESTIÈRES

On compte en France 15 000 collectivités propriétaires de forêts.



Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières est une association qui représente ces 15 000 collectivités et toutes celles impliquées dans la valorisation de la filière forêt-bois. La Fédération, à travers un vaste réseau de 55 associations départementales et 9 Unions Régionales, défend les intérêts des Collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et forme les élus. Elle met aussi en œuvre des programmes innovants visant à : positionner l'élu comme médiateur, aménageur des territoires, responsable de la sécurité, favoriser l'utilisation du bois local en circuit court, impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir...

B Budget forestier de la commune

Les principales recettes forestières courantes sont les ventes de bois, la location du droit de chasse et de pêche, les concessions ou des subventions à l'investissement forestier pour créer et entretenir des dessertes, réaliser des travaux sylvicoles (voir définition p.33), la reconstitution après sinistre.

Les principales dépenses forestières sont liées aux travaux d'exploitation (abattage, débardage), les études et expertises, les travaux d'entretien de la voirie et des peuplements forestiers (peuplements de plus de 15 ans), les frais de garderie (voir définition p.13), les cotisations aux organismes forestiers, les charges de personnel en cas de régie communale, les équipements d'accueil du public, les acquisitions de forêt, terrain, matériel...

C Code forestier



Ensemble de textes législatifs et réglementaires régissant la gestion durable et la protection des forêts publiques et privées en France.

Régulièrement mis à jour, le recueil actuel est l'héritier du 1er code forestier instauré en 1346 par Philippe de Valois.

LES COMMUNES FORESTIÈRES

Compétences (d'une commune, d'une intercommunalité...)

Champs, domaines qu'une commune ou qu'une intercommunalité peut administrer, régler, organiser (par exemple : le logement, les affaires scolaires, l'aménagement du territoire...). Les compétences des collectivités sont définies par le législateur.

Conseil municipal

Assemblée élue représentant les habitants de la commune et composée du maire, des maires-adjoints et des conseillers municipaux, élus pour 6 ans au suffrage universel (voir définition p.15). Présidée par le maire, elle est chargée de **délibérer** (voir définition p.11) sur les affaires de la commune.

> Le Conseil municipal vote notamment le budget de la commune, crée ou supprime des services publics communaux, favorise le développement économique de la commune, mène des actions sociales, gère le patrimoine communal et décide de l'aide aux associations.

Délibération

Examen et discussion d'une affaire puis décision prise après cet examen.

La délibération désigne également l'acte

comprenant la décision de l'instance délibérante, sans les débats. Le Conseil municipal, lorsqu'il prend une décision, produit une délibération municipale que les habitants peuvent consulter à la mairie ou sur internet (voir l'explication détaillée d'un exemple de délibération en annexe de la fiche « Les Communes forestières »).

Démocratie

représentative

Démocratie dans laquelle le peuple élit des représentants pour un mandat renouvelable ou non, selon la Constitution en vigueur.

Desserte forestière

utilisés pour la gestion des forêts : route forestière. place de dépôt où l'on stocke le bois coupé...



Ces dessertes sont aménagées en concertation avec les acteurs du territoire concernés et permettent aux forestiers de travailler dans de bonnes conditions lors des différentes étapes des travaux en forêt tout en préservant l'écosystème. Les dessertes peuvent aussi servir pour d'autres activités comme les loisirs : randonnées, équitation, VTT, chasse, cueillette... Elles sont également très utiles pour la défense des forêts contre les incendies : les dessertes forestières peuvent être empruntées par les pompiers en cas de feu de forêt (piste DFCI).







LES COMMUNES FORESTIÈRES

Les collectivités territoriales disposent d'un domaine public inaliénable, insaisissable et imprescriptible ainsi que d'un domaine privé soumis au droit privé et insaisissable, aliénable et prescriptible.

D Domaine privé

Domaine public

d'une commune

Le domaine privé

des collectivités regroupe les biens qui ont une importance économique pour la collectivité : forêts, biens immobiliers, etc.

De la même manière, les forêts domaniales font partie du domaine privé de l'État et non du domaine public, même si on parle dans le langage courant de « forêts publiques ».

Le domaine public

comprend les biens affectés à l'usage direct du public, ou à un service public : la voirie communale ou départementale, les églises et les cimetières, les locaux ouverts au public ou aux usagers des services publics (mairies, stades, collèges, lycées, etc.).



Filière



Ensemble des activités complémentaires qui concourent, d'amont en aval, à la réalisation d'un produit fini.

La filière forêt-bois désigne ainsi la chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment et recyclent le bois, de la source (en forêt) au produit fini, son usage, sa fin de vie et son recyclage.

Frais de garderie

Le financement du régime forestier repose sur un mécanisme de financement mutualisé entre les communes propriétaires de forêts auquel s'ajoute le « versement compensateur » financé par l'État (environ 140 millions d'€/an). Les communes propriétaires de forêt, participent au financement du régime forestier de deux manières :

- En payant chaque année une taxe de deux euros par hectare de forêt (cette taxe n'est due que si l'ONF a proposé un document d'aménagement pour la forêt).
- En reversant un pourcentage (10 ou 12 %) de l'ensemble des recettes issues de leurs forêts (ventes de bois, location de chasse...): ce sont les frais de garderie.

9

I Intérêt général

Mission d'intérêt général

Notion décrivant la finalité de l'action de l'État au niveau d'un pays sans qu'il soit nécessaire d'en définir le contenu exact. Il peut être à la fois la somme des intérêts particuliers et un intérêt spécifique à la collectivité qui dépasse les intérêts des individus.

L'Office National des Forêts assure par exemple des missions d'intérêt général en conseillant les élus communaux dans la mise en place une gestion durable et multifonctionnelle (voir définition p.29) de la forêt publique communale.

R Régime forestier

Ensemble des règles juridiques applicables aux forêts appartenant à l'État et aux collectivités. Ce régime garantit une gestion durable des forêts publiques en intégrant la notion de multifonctionnalité (voir définition p.29).

Les objectifs de cette gestion sont la conservation de ce patrimoine, son exploitation et sa mise en valeur. Il s'agit également d'un outil de protection des forêts contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance. En forêt communale, l'aménagement forestier (voir définition p.20) traduit la mise en œuvre du régime forestier.

LES COMMUNES FORESTIÈRES

R Regroupement intercommunal

Pour coopérer dans un plusieurs domaines (eau, ordures, transports, infrastructures comme les piscines ou bibliothèques, économique, aménagement, urbanisme...), les communes peuvent se rassembler au sein d'un regroupement intercommunal ou intercommunalité encore appelé « communauté de communes ».





Vote au moyen de bulletins déposés dans un récipient que l'on appelle urne. Ensemble des opérations électorales ; organisation et règles régissant l'élection.

Scrutin

Scrutin majoritaire uninominal/plurinominal

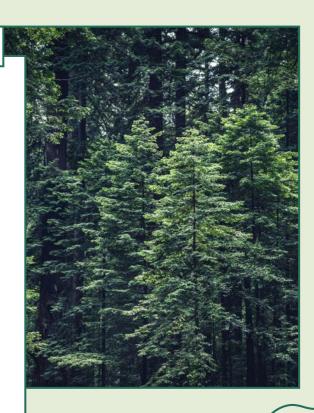
Le scrutin majoritaire permet l'élection de celui ou de ceux qui ont **obtenu le plus de voix**. Quand il s'agit d'attribuer un siège, on dit que le scrutin est uninominal. Quand plusieurs sièges sont à pourvoir, on parle de scrutin plurinominal.

Scrutin majoritaire uninominal/plurinominal

Le scrutin proportionnel attribue les sièges **selon le nombre de voix**. Lors des élections municipales dans les communes de 1000 habitants et plus, le scrutin emprunte des éléments aux systèmes de scrutin majoritaire et proportionnel : la moitié des sièges est attribuée à la liste arrivée en tête, l'autre moitié des sièges est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant rassemblé au moins 5 % des suffrages.

S Services écosystémiques

Bénéfices que les sociétés humaines peuvent tirer des processus naturels liés au fonctionnement des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être. Les écosystèmes forestiers fournissent plusieurs types de services écosystémiques : des services de production (de bois, d'herbes aromatiques, de champignons comestibles...), des services de régulation (de la température, pompes à carbone, régulation de l'eau, stabilisation contre les glissements de terrain, stabilisation des dunes...), des services de loisir (sport, cueillette, chasse...).





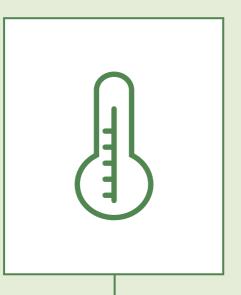
Suffrage universel direct

Lors d'une consultation électorale, le suffrage est l'acte par lequel l'électeur procède à une désignation, exprime un choix.

Il est universel lorsque le droit de vote est reconnu à tous les citoyens. On parle de suffrage direct lorsque l'électeur désigne directement son ou ses représentants.

Le Président de la République, les Députés, les membres du Conseil municipal sont élus au suffrage universel direct.

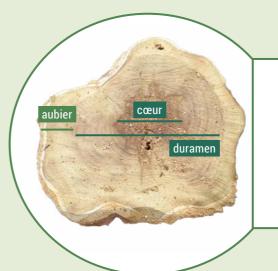
À l'inverse, on parle de suffrage indirect lorsque l'électeur élit un groupe restreint de « grands électeurs » qui, à leur tour, désignent le ou les représentants du peuple. Les Sénateurs sont élus au **suffrage universel indirect**.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

CRISES SANITAIRES

Les changements climatiques, résultant principalement de l'augmentation des concentrations en gaz à effet de serre dans l'atmosphère de notre planète, ont des conséquences pour les forêts.



Aubier

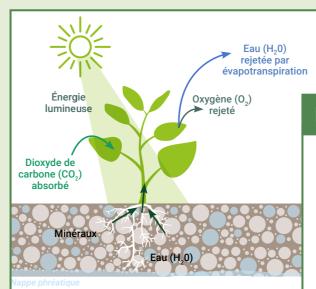
Partie de l'arbre se situant entre le bois de cœur (duramen) et l'écorce. L'aubier est composé de vaisseaux conducteurs permettant de faire circuler la sève brute. Ce bois est fragile et peu résistant.

Défoliation

Phénomène de pertes de toutes ou d'une partie des feuilles ou épines d'un arbre, buisson ou plante. Cela peut être dû à des maladies, à des parasites, à la sécheresse...



Action de gestion forestière consistant à couper une partie des arbres d'un peuplement forestier dans le but de permettre le bon développement des autres arbres.



Photosynthèse

Processus par lequel les plantes absorbent le dioxyde de carbone de l'air (ou le bicarbonate de l'eau) pour produire du carbone et rejettent de l'oxygène.



LEXIQUE | 17 16 | LEXIQUE

P Pompe à carbone

Réservoir naturel (océans, forêts...) ou artificiel (la séquestration) de gaz carbonique. Selon les conditions climatiques, un puits peut voir sa taille augmenter ou diminuer.

R Rayonnement infrarouge

Le rayonnement infrarouge est un rayonnement invisible à l'œil humain qui permet le transport de chaleur vers les surfaces exposées.
Les photons composant cette lumière infrarouge transmettent leur énergie aux objets exposés au rayonnement en provoquant l'agitation de leurs atomes (chaleur).



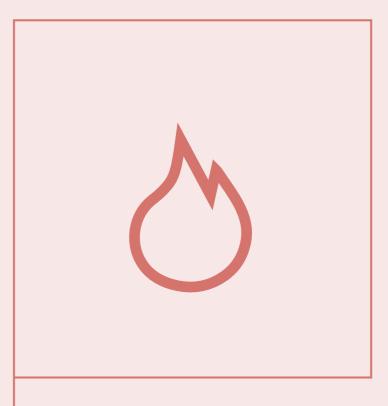
Scolyte

Insecte xylophage

(qui se nourrit de bois)
faisant partie de la famille
des coléoptères. Présent
dans les forêts françaises,
il se nourrit essentiellement
de bois mort dont il accélère
la décomposition.

Cependant, avec le changement climatique et les hivers plus doux, les populations de scolytes sont de plus en plus importantes pendant des périodes plus longues. Elles s'attaquent à des arbres vivants sains ou affaiblis par la sécheresse, le stress hydrique...

Quand une parcelle est attaquée par des scolytes il est souvent nécessaire de procéder le plus rapidement possible à une « coupe sanitaire » afin d'éviter la propagation du parasite. Situation caractérisée par des ressources en eau inférieures à la demande (besoins des végétaux, des animaux, de l'agriculture...). En cas de stress hydrique, les arbres peuvent s'adapter (séchage prématuré, développement du système racinaire...). Si la sécheresse se prolonge, l'arbre doit puiser dans ses réserves et s'affaiblit. Il est alors plus vulnérable aux parasites et aux maladies.



DÉFENSE DES FORÊTS

CONTRE LES INCENDIES

Avec les changements climatiques, les forêts sont de plus en plus exposées à des risques, tout particulièrement le risque de feu de forêt. Les élus ont un rôle majeur dans la prévention et la protection des personnes, des forêts et des biens contre les incendies.

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

A Aménagement forestier

Document de gestion durable des forêts publiques. Rédigé pour une durée de 15 à 20 ans. il décrit la forêt, détaille les objectifs de gestion (préalablement définis par la collectivité propriétaire), ainsi que les programmes de coupes et travaux. L'orientation de la forêt publique se traduit dans ce document de planification, rédigé par l'Office National des Forêts et approuvé par la commune propriétaire. À travers l'aménagement forestier, la commune est maître de la gestion de son patrimoine et assume ses responsabilités de propriétaire (voir fiche sur l'aménagement forestier).



Masse totale des organismes vivants dans un périmètre ou un volume donné ; les végétaux morts peuvent être inclus en tant que biomasse morte.





C Changement climatique

Variation de l'état du climat, qu'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements d'origine humaine persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres.

Déprise agricole

Diminution de l'intensité
ou de l'extension d'une activité
socio-économique dont
on peut observer les effets
sur le paysage et l'occupation
humaine de l'espace.
La déprise agricole
se traduit par un abandon
ou une sous-utilisation de
certaines parcelles, la création
de friches agricoles, leur réaffectation à d'autres usages
(tourisme, aires de protection
de la nature...).

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit les changements climatiques comme des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables » (article 1). Cette Convention établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles. (Définition du GIEC)



Écosystèmes où la forêt est prédominante. Ils constituent une unité écologique homogène où la faune, la flore et le milieu physique interagissent de manière relativement autonome et stable dans la durée.

Les écosystèmes forestiers représentent un dixième de la surface terrestre. Ils jouent un rôle important notamment pour la production de la biomasse mondiale, la régulation du climat et de l'eau, le stockage du carbone.



DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

É Érosion

Ensemble de phénomènes externes qui, à la surface du sol ou à faible profondeur, modifient le relief par enlèvement de matière solide.
On distingue deux grands types de phénomènes dont, le plus souvent, les effets s'additionnent:

- les processus chimiques avec altération et dissolution par les eaux plus ou moins chargées de gaz carbonique,
- les processus physiques
 ou mécaniques avec
 désagrégation des roches
 et enlèvement des débris par
 un fluide (vents, marée...).

Pâturage

Lieu où pousse de l'herbe, nourriture d'animaux herbivores. Il peut s'agir de pâturages permanents (prairies, bois, landes) ou de pâturages agricoles, espaces cultivés à dessein pour nourrir les animaux.



Dispositif réglementaire du Code Forestier

qui impose aux propriétaires, à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces forestiers vulnérables face au risque d'incendie, de débroussailler autour des habitations et installations générant une activité humaine, et le long de leurs voies d'accès. Les modalités techniques des Obligations Légales de Débroussaillement sont définies, en général, par arrêté préfectoral.

Le débroussaillage (ou débroussaillement) constitue l'ensemble des opérations visant à prévenir et limiter les risques de propagation de feux de végétation ou de forêt. Il consiste à réduire la masse végétale combustible de toute nature (arbres, arbustes, herbes, branchages, feuilles, etc.). Ces opérations peuvent comprendre l'élagage des arbres, la mise à distance des végétaux entre eux et vis-à-vis des constructions, ainsi que l'élimination des résidus de coupe et des végétaux morts.

P Plan Local d'Urbanisme

PLU

Document d'urbanisme communal (désigné comme PLU) ou intercommunal (désigné comme PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il oriente l'aménagement du territoire en articulant différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...).

R Risques

Un risque est la possibilité qu'un aléa se produise et touche une population vulnérable à cet aléa.

On appelle « aléa » un phénomène potentiellement dangereux et plus ou moins probable. Si un aléa est susceptible de porter atteinte à des enjeux humains, économiques ou environnementaux, on parle alors de « risque ». Le risque, c'est la menace d'un événement dangereux sur des enjeux.

Source : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohérence Territoriale.



En France, 2 communes sur 3 sont exposées à au moins un risque naturel comme les risques inondation, feu de forêt, tempête, cyclone, mouvement de terrain, avalanche, séisme et volcanisme.

L'inondation est le principal risque en France.

Il existe également des « risques technologiques » : rupture de barrage, accident sur une installation industrielle ou nucléaire, ou lors du transport de matières dangereuses.

Le risque, d'origine naturelle ou technologique, est dit majeur lorsqu'il peut faire de très nombreuses victimes et occasionner des dommages considérables, dépassant les capacités de réaction des instances concernées (États, sociétés civiles), à l'échelle de la zone touchée.





Matière ligneuse et cellulosique située entre la moelle et l'écorce d'un arbre. En fonction de la transformation et de l'utilisation de cette matière première, on parle de :





Bois d'œuvre

Bois de bonne qualité apte à être scié, tranché ou déroulé et destiné à la construction, la menuiserie, l'emballage.

Bois d'industrie



Bois destiné une utilisation dite industrielle : pâte à papier, panneaux...

Bois énergie

Bois destiné à la production d'énergie (thermique et/ou électrique) dans les chaudières et les centrales de cogénération.

Bois chimie



Composantes chimiques du bois, extraites pour leurs propriétés.

LE MATÉRIAU BOIS

Le bois est un matériau naturel d'origine végétale. Il a de multiples usages : le bois d'œuvre est scié ou tranché et sert pour la construction, l'ameublement. Le bois industrie est broyé pour fabriquer du papier, carton et des panneaux. Le bois énergie est consommé comme source de chaleur ou d'électricité. Le bois est aussi utilisé dans l'industrie chimique (cosmétiques, textiles...).

24 | LEXIQUE

LE MATÉRIAU BOIS

C Centrale de cogénération

Installation destinée à la production d'énergie.

Dans une centrale de cogénération, on produit en même temps et dans la même installation de l'énergie thermique à flamme (chaleur) et de l'énergie mécanique (électricité).



C Criblage

Procédé de tri des plaquettes forestières destinées aux chaufferies bois énergie (voir définition p.25). Les plaquettes sont triées par grosseur afin d'éliminer les fractions trop fines ou trop grosses.



Espèce d'arbre pouvant être rencontrée en forêt et bois issu de cet arbre. Exemples : le hêtre et le bois de hêtre, l'épicéa et le bois d'épicéa.





Tronc ou section d'un tronc d'un arbre abattu, excluant le bois de feu.



M Menu bois

Cimes et petites branches des arbres de diamètre inférieur à 7 cm.



R Régénération des sols

Action consistant à restaurer la santé des sols en augmentant leur teneur en matières organiques, en améliorant leur structure et leur potentiel de stockage de carbone. Par exemple la décomposition des feuilles tombées participe à la régénération du sol en augmentant sa fertilité.



S Séchage

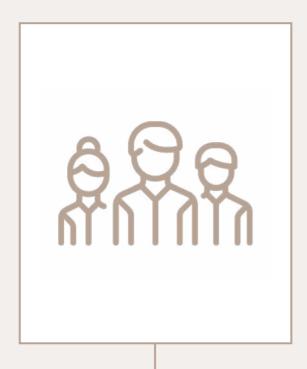
Procédé permettant de réduire le taux d'humidité d'un bois récemment coupé (bois frais). Le bois sec est plus facile à transporter et plus apte à être utilisé pour la construction et le chauffage.



Trituration

Opération de broyage de rondins ou de déchets de scierie destinés à être convertis en fibres et particules pour la fabrication de panneaux ou défibrés pour la production de pâte à papier.





LA FILIÈRE

FORÊT-BOIS

La filière forêt-bois désigne l'écosystème d'acteurs qui cultivent, récoltent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent le bois.

C Construction biosourcée

Construction utilisant des matériaux biosourcés, c'est-à-dire issus du vivant (animal ou végétal). Par exemple, le bois, la paille, le chanvre, le lin, le liège sont des matériaux biosourcés.

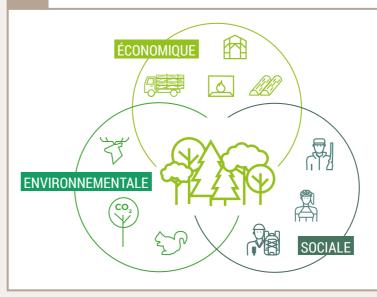




Débardage

Transport des bois après abattage et façonnage depuis le lieu où ils ont été abattus jusqu'en bordure d'une voie carrossable.





La forêt remplit des fonctions économiques (production de bois), sociales (accueil du public, loisirs) et environnementales (préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau, stockage de carbone...). On dit qu'elle est multifonctionnelle.

28 LEXIQUE 29

ÉCOSYSTÈMES

FORESTIERS

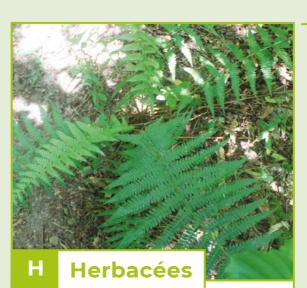


& BIODIVERSITÉ

Les milieux forestiers abritent une biodiversité spécifique.
Les élus défendent la préservation de cette biodiversité en mettant en place une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

C Collemboles

Petits organismes possédant des pattes articulées (entre 0,12 et 1,7 mm), souvent sauteurs. Les collemboles possèdent trois paires de pattes, des antennes mais jamais d'ailes. Lorsqu'on les observe à la loupe binoculaire, on les reconnaît à un signe distinctif : le furca. Il s'agit d'un appendice en forme de fourche situé sous l'abdomen. Il sert, chez certains collemboles, à effectuer des sauts pour fuir un danger comme un prédateur ou un courant d'eau. Très nombreux dans la litière (voir définition p.32), ils se nourrissent de micro-organismes du sol et en régulent ainsi les populations.



Plantes dont la tige est souple, verte et tendre par

opposition aux arbres, arbustes et arbrisseaux appelés communément « ligneux ».

Н

Houppier

Partie de l'arbre constituée des ramifications (branches, rameaux et ramilles) et de la partie du tronc non comprise dans le fût (partie du tronc entre le sol et la première grosse branche).



ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS & BIODIVERSITÉ



Litière forestière

Couches principalement organiques situées à la surface des sols forestiers. Elles sont constituées de débris de végétaux (feuilles, aiguilles, brindilles, etc.) plus ou moins décomposés.

M Milieu perturbé

Milieu où la production de matière organique est limitée par une perturbation naturelle (consécutive d'un phénomène naturel) ou anthropique (consécutive des activités humaines). Cela entraîne sa dégradation, voir sa destruction. Les perturbations écologiques font partie intégrante du fonctionnement des écosystèmes et participent à leurs évolutions.

En forêt, les perturbations naturelles les plus courantes sont les chablis, les incendies et les crises sanitaires.



P Phénomène physiologique

Suite d'actions en cascade, faisant partie du fonctionnement d'un organisme vivant.
Ce processus est initié par un stimulus et se termine par une réponse à ce dernier.

Strate hypogée

Strate constituée de la partie souterraine des écosystèmes. Dans le cas d'un écosystème forestier, cela regroupe les organes souterrains des plantes (système racinaire) et des micro-organismes tels que des champignons mais aussi une faune diverse (insectes, lombrics, etc.).

S Sylviculture

Les humains utilisent la forêt pour satisfaire certains de leurs besoins (bois de chauffage, bois construction, alimentation, etc.). La sylviculture, c'est l'ensemble des techniques qui permettent une gestion et une exploitation forestières répondant à ces besoins tout en assurant la pérennité des écosystèmes forestiers (biodiversité, régénération naturelle, etc.).



Travaux sylvicoles





Ensemble des interventions humaines dans les forêts, hors coupes, qui permettent d'accompagner et orienter le développement d'un peuplement forestier : la régénération de la forêt (gestion de la régénération naturelle, plantation, etc.), l'entretien des parcelles (dégagement, dépressage, nettoiement, cloisonnement, etc.) et les opérations annexes (entretien des limites parcellaires, entretien de la desserte).

32 LEXIQUE 33

Sommaire

alphabétique

A

20 | Aménagement forestier

17 | Aubier

B

20 | Biomasse

25 | Bois (Bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie, bois chimie)

9 | Budget forestier de la commune

C

26 | Centrale de cogénération

20 | Changement climatique

9 | Code forestier

31 | Collemboles

10 | Compétences (d'une commune, d'une intercommunalité...)

29 | Construction biosourcée

10 | Conseil municipal

26 | Criblage

D

29 | Débardage

17 | Défoliation

11 | Délibération

11 | Démocratie représentative

21 | Déprise agricole

11 | Desserte forestière

12 | Domaine privé / Domaine public d'une commune

6 | Drainage naturel des eaux

E

17 | Éclaircie

21 | Écosystèmes forestiers

22 | Érosion

26 | Essence

F

6 | Feuillage (épines ou feuilles molles)

12 | Filière

13 | Frais de garderie

G

26 | Grume

Н

31 | Herbacées

31 | Houppier

13 | Intérêt général, mission d'intérêt général

L

32 | Litière forestière

M

27 | Menus bois

32 | Milieu perturbé

29 | Multifonctionnalité de la forêt

0

22 | Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

7 | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

P

22 | Pâturage

32 | Phénomène physiologique

17 | Photosynthèse

23 | Plan Local d'Urbanisme

18 | Pompe à carbone

R

18 | Rayonnement infrarouge

27 | Régénération du sol

13 | Régime forestier

- **14** | Regroupement intercommunal
- 6 | Réservoir de biodiversité
- 23 | Risque

S

18 | Scolyte

14 | Scrutin, Scrutin majoritaire uninominal/ plurinominal, Scrutin majoritaire uninominal/plurinominal

27 | Séchage

15 | Services écosystémiques

33 | Strate hypogée

18 | Stress hydrique

15 | Suffrage universel direct

33 | Sylviculture

Т

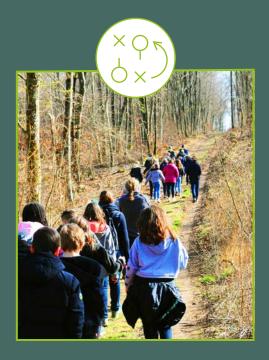
33 | Travaux sylvicoles

27 | Trituration





Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers, la Fédération nationale des Communes forestières développe depuis 2019, le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».



Ce programme propose de confier à des enfants (élèves des écoles, membres d'un conseil municipal de jeunes...) une parcelle de forêt de leur commune. Pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle de leur commune dans celle-ci, les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs forestiers, font des propositions pour leur Forêt pédagogique et transmettent la parcelle à un nouveau groupe d'enfants en fin d'année.



Le volet international propose à des classes françaises de partager leur expérience avec des élèves au Québec, en formant des binômes internationaux afin d'appréhender la diversité des espaces forestiers et des enjeux globaux tel que le changement climatique.





POUR EN SAVOIR PLUS CONSULTER NOTRE SITE INTERNET :

fncofor.fr











